

Formation

Gestion durable des déchets hospitaliers

Fort de son expérience sur le terrain, SOLENCO a conçu et développé des **formations spécifiques** aux besoins des établissements de santé.



Celle-ci, présentée sous forme de conférence-débat largement illustrée de cas pratiques, s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la gestion des déchets tout en visant une réduction des coûts d'élimination.

OBJECTIF PEDAGOGIQUE
Apporter les outils d'aide à la décision nécessaires pour élaborer, mettre en place et faire progresser une politique de gestion durable des déchets.

PERSONNELS CONCERNÉS

Responsables des services économiques et logistique, qualité, membres de l'EOH, membres permanents ou occasionnels du groupe de travail « développement durable », Responsable « déchets ».

PROGRAMME

Cadre général

Historique de l'élimination des déchets, Construction de la règlementation et Principes généraux de l'environnement et du développement durable, Objectifs du développement durable, Transition vers une économie circulaire, Evolution de la législation et de la règlementation « déchets », Notion de responsabilité (REP), Emissions de gaz à effet de serre liées aux soins et aux déchets hospitaliers.

Gestion durable

Classification des déchets, Déchets non dangereux (déchets de soins, de restauration, d'entretien et de maintenance, de chantier) suivant leur catégorie (réemploi, recyclables, valorisables, non valorisables), Déchets dangereux (biologiques, chimiques, radioactifs).

Système documentaire

Organisation de la fonction « déchets » (Politique déchets, procédures, CCTP...), Justification des actions menées (enregistrements règlementaires, tableaux de bord).

INTERVENANT

Guy SOCQUET-JUGLARD, dirigeant de SOLENCO, consultant expert

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Conférence animée
- Document relié « La Gestion durable des déchets hospitaliers »

DURÉE ET FORMULES

- 2 journées consécutives (14 h)
- Nature de la formation : Acquisition de compétences

EN INTER-ENTREPRISES: 1 100 € par personne

Frais de déplacement et d'hébergement à la charge de l'employeur ou du participant.

ILE-DE-FRANCE : Se reporter au calendrier de formation

EN INTRA-ENTREPRISES

IDF et Province : Nous contacter